

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 juin 2023

VISANT À FACILITER LA MISE EN OEUVRE DES OBJECTIFS DE « ZÉRO
ARTIFICIALISATION NETTE » AU COEUR DES TERRITOIRES - (N° 958)

SOUS-AMENDEMENT

N ° CE486

présenté par

Mme Engrand, M. de Lépinau et M. de Fournas

à l'amendement n° CE|189 de M. Descoeur

ARTICLE 4

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.